

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 20

Artikel: Il y a miel et miel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

deux ou trois bouquets pour égayer à la fois toutes les pièces de l'appartement.

Les maris-garçons trouveront cela bien simplet, bien naïf; mais que voulez-vous, chacun cherche ses plaisirs où le portent ses sentiments.

Tant que le breack chemine et roule gaiement sur le chemin du plaisir, c'est très bien; mais c'est fort rare si tôt ou tard il ne verse pas!

L. M.

Pour les dames.

(Les maris feront peut-être bien de lire aussi.)

Vous savez, chères lectrices, que lorsque nous voyons quelqu'un courir après l'impossible, on dit qu'il cherche le merle blanc. Eh bien, par le temps qui court, il est une chose aussi difficile à trouver que le merle blanc: c'est une dame vraiment raisonnable en fait de toilette.

Et cependant nous l'avons trouvée; c'est tout simplement celle qui signe ses intéressantes et spirituelles chroniques sur la mode, le savoir-vivre et tant d'autres choses: *Baronne Staffe*, et dont personne ne contestera l'autorité en ces matières.

Ecoutez, je vous prie, quelques passages de ce qu'elle écrit dans une excellente publication qui a pour titre: *Les Annales politiques et littéraires*:

« On peut, dès maintenant, juger en tout état de cause la mode de 1895.

» Eh bien, c'est une gageure de messieurs les couturiers et de mesdames les modistes, un défi jeté au bon sens.

» Nous portons sur la tête un parterre, dont le poids écrase notre front, où les fleurs qui se marient le moins se rencontrent, et au milieu desquelles trouvent encore à se nicher des nœuds menaçant le ciel ou largement étalés, des plumes ouvrées ou des aigrettes. Vous sentez que les chapeaux doivent être immenses pour supporter tous ces ornements disparates. Aussi les femmes ont-elles vraiment l'air d'être accablées sous le volume de leur coiffure. Voilà pour les chapeaux ronds... dont quelques-uns sont carrés, ovales ou tarabiscotés.

» Ceux qu'on appelle toquets et capotes ne sont pas moins chargés. Et toutes les couleurs de l'arc-en-ciel y sont également employées. Leur fonction distinctive, caractéristique, est, semble-t-il, d'élargir la tête... ce qui est fort laid, ce qu'on doit à la disposition symétrique des fleurs ou autre garniture sur chaque côté.

» Les manches se sont encore gonflées. Mais il y a une autre aggravation.

Elles ont une tendance à ne plus commencer à l'épaule où elles devraient s'attacher; l'épaule est bien dégagée cette fois, mais ce n'est pas gracieux comme on pourrait croire, par la faute de cette bouffe énorme, de ce ballon qui surgit au milieu du bras, pour se terminer au coude. C'est absolument ridicule, cela compromet toujours la silhouette.

Les jupes sont soutenues du bas par du crin et des cerclettes d'aluminium. Les jupons, pour ne pas paraître rentrer entre les jambes, sous cette robe maintenue à distance, recourent aux mêmes procédés, pour soutenir leur élargissement obligé. Cela équivaut presque à la crinoline du second empire. Cette mode grotesque nous force à laisser la robe effleurer toutes les immondices qu'elle trouve sur son passage. Comment voulez-vous saisir entre les mains, pour la relever, cette jupe faite d'une quantité exagérée d'étoffe et très alourdie par le crin et le métal? Ne trouvez-vous pas hideux de souiller ainsi le bas de sa robe? N'est-il pas insensé de ne pouvoir la soulever lorsqu'on franchit un chemin boueux?

» Une autre folie de la mode de cette année, c'est la robe-fleur, qui a fait son apparition au grand jour de la rue. On est tout enguirlandée de violettes artificielles, de myosotis, [de roses] et de giroflées.

» Les grandes élégantes, les milliardaires, renchérissent sur cette idée saugrenue: elles portent des garnitures de fleurs naturelles.

Les changements perpétuels de la mode, qui sont d'ailleurs sa loi; ses bizarreries peu seyantes pour le plus grand nombre d'entre nous; les dépenses folles dont son inconstance grève le budget des familles, ont lassé les femmes intelligentes et raisonnables et les vraies mères de famille.

Il en est dont l'esprit s'est révolté contre cette obligation d'avoir à penser sans cesse à la toilette, de ne pouvoir manquer le gros nœud de cette semaine, le tour de cou fleuri d'aujourd'hui, la ceinture dont on parle pour demain, sans courir le risque de déchoir du rang d'élégance.

» D'autres sont froissées dans leur esthétique par les grosses erreurs de la mode qui font une caricature de la femme. Enfin, les plus nombreuses ont réfléchi au danger qu'elles couraient et faisaient courir aux leurs en subissant cette loi immorale qui ne permet plus d'user les vêtements.

De l'excès du mal est donc sorti un grand bien. On a levé un étendard de révolte contre la capricieuse déesse, et

beaucoup de femmes s'enrôlent sous cette bannière, non des plus vieilles ni des plus laides, comme on pourrait le croire.

» Bravo à la ligue formée par le bon sens, le bon goût et la saine raison. Bravos et succès!»

Voilà comment parle M^{me} la baronne de Staffe: puisse-t-elle ne pas prêcher dans le désert.

Il y a miel et miel.

On nous écrit: J'ai souvent été frappé dans mes petits voyages de l'aspect et du goût du miel qu'on sert dans nombre d'hôtels, au premier déjeuner, avec le café au lait ou le chocolat. Après quelques expériences, j'ai cru qu'il était sage de m'abstenir de cette espèce de mélasse dont la composition me laisse rêveur, — et qu'on me fait payer quand même.

Je crois que j'ai bien fait, témoin les lignes suivantes que je remarque dans le compte-rendu du *Département de l'Intérieur* du canton de Vaud, pour 1894. Il s'agit des recherches du contrôle des boissons et denrées:

» Il est un fait dont on se plaint beaucoup dans le commerce, c'est que plusieurs hôteliers et restaurateurs n'achètent presque exclusivement que du miel artificiel pour leurs tables. » Les Commissions des denrées devraient s'opposer à ce que l'on vende sur les tables d'hôte autre chose que du miel pur; car le consommateur ne demande pas du produit artificiel, et surtout ne le paye pas comme tel. »

Ouvrières de l'aiguille.

Le *Petit Parisien* publiait, il y a quelques mois, un travail de M. Ch. Benoist sur les salaires des ouvrières en couture, à Paris, qu'on ne peut guère lire sans émotion. En voici quelques passages:

Une ouvrière travaillant pour une entrepreneuse de confections pour les grands magasins arrive à gagner, en ne s'arrêtant pas de sept heures du matin à dix heures du soir, un franc vingt-cinq centimes, un franc cinquante au plus. Encore faut-il fournir le fil et les aiguilles.

Il en résulte que, en moyenne, une de ces ouvrières gagnerait 400 ou 450 francs par an. Mais il y a le chômage et la morte-saison! Alors, comment font-elles, les malheureuses?

Ah! cet enfer du travail! Chiffres — lamentables chiffres — toujours en main, M. Benoist établit d'une façon trop cruellement probante, les salaires des humbles, de celles qui doivent accepter les besognes les plus ingrates: lingères qui ne peuvent pas gagner plus de 300 francs par an; frangeuses qui, en travaillant douze heures, d'arrache-pied, arrivent à 1 fr. 50 par jour; passementières qui n'ont pas davantage; ouvrières en tapisserie pour pantouffes payées entre 25 et 40 centimes la paire, à la condition qu'elles four-